

République française
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE CLARA-VILLERACH

Séance du mardi 27 août 2024

**Membres en
exercice : 11**

Date de la convocation: 21/08/2024

Présents : 10

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept août l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrick
MARCEL,*

Votants: 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Patrick MARCEL, Stéphane SALIES, Pascal ASCOLA,
Sophie ZUBER, Nathalie PELISSIE, Loïc SAUSSEZ, Sabrina ELDIN,
Lisiane ASCOLA, Bruno BOUSQUET, Eliane PRATS

Représentés:

Excusés:

Absents: Michel BLIGUET

REÇU LE

11 SEP. 2024

SOUS-PREFECTURE
DE PRADES

Secrétaire de séance:Eliane PRATS

**Objet: Installation d'outil de télégestion de l'éclairage public - aide de Sydeel -
FNCCR - 025_2024**

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition du Sydeel et de la fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) visant à apporter un soutien aux collectivités dans le cadre des programmes ACTEE.

Devant le besoin d'intensifier la rénovation énergétique du parc d'éclairage extérieur et la connaissance des installations, le sous-programme Lum'ACTEE vise à apporter un soutien aux collectivités par l'attribution d'un fonds permettant de réduire les coûts des opérations liées à la transition énergétique par la mise à disposition d'un outil de suivi de mesure des consommations et de pilotage à distance des installations d'éclairage public permettant ainsi de simplifier leurs actions.

M. le Maire précise que Le Sydeel s'est porté candidat à ce sous-programme afin de proposer des aides financières aux communes pour l'installation de ce système de pilotage.

Une simulation financière a été faite par le Sydeel pour la commune de Clara-Villerach à savoir :

- La commune aura besoin de 3 modules (EPNRJ)
- **Montant global estimatif** de la prestation (fourniture et pose) : 1 896.00 €
- **Montant estimatif** de l'aide de la FNCCR : 436.68 € (montant plancher susceptible d'évoluer en fonction du retour de l'AMI)
- Reste à charge pour la commune : 1 459.32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,
Décide :

- **D'Approuver** l'installation d'outil de télégestion d'éclairage public.

Fait et délibéré à CLARA-VILLERACH, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Patrick Marcel



REÇU LE

11 SEP. 2024

SOUS-PREFECTURE
DE PRADES